

Annaba, Le 26 / 06 / 2025

 **DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS
DEPARTEMENT RESEAU TRANSPORT D'ANNABA
SOUS DIRECTION TECHNIQUE**

 Réf : AT/DO/SDTO/DRT/...48... /2025

A

Monsieur SEHILI KAMEL

Gérant de l'entreprise DZ NEXT TELECOM

Adresse : Cité Beni M'Haffeur RDC N° 15 Annaba

e-mail : Kamel.gmp@gmail.com

Référence contrat : N° AT/DOT23/SDFS/DAL/02/2025

Objet : 1ere Mise en demeure (Inexécution des obligations contractuelles)

**Contrat N° 02 : "Travaux de Génie Civil et pose câble FO Centre de
Supervision Gassiot"**

BC N° 2500158 du 23/02/2025 – ODS N° 28 du 13/01/2025 ;

Date Ouverture de chantier : 26/01/2025 – Délai = 50 jours.

J'ai le regret de vous mettre en demeure pour le retard constaté dans l'exécution des travaux du contrat cité en objet.

En effet, à ce jour, votre entreprise a réalisé environ 500 ML de canalisation et a posé le câble FO de 03 liaisons (Centre Supervision – GN Boukhtouta / Centre Supervision – SW Annaba 36 FO & 72 FO), mais tarde à finaliser le câble FO de la liaison Centre de Supervision Gassiot – Port Annaba.

De ce qui précède, je vous demande de renforcer le chantier et d'achever les travaux de cette liaison sous huitaine faute de quoi des mesures coercitives seront prises à l'encontre de votre entreprise et une résiliation du contrat sera prononcé.

Salutations distinguées.



26 JUIN 2025
**Le Directeur Opérationnel
des Télécommunications - Annaba**

Signé: AMROUN Jied